

VILLE DE NEUVILLE

MRC DE PORTNEUF

PROCÈS-VERBAL | Lundi le 4 mai 2026

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Neuville, tenue lundi le 4 mai 2026, à 19h30 à la salle Plamondon de l'hôtel de ville.

Sont présents : Monsieur Simon Sheehy, maire

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne-Sophie Paquet

Lauriane Nadeau

Geneviève Delisle

Danny Delisle

Luc Delisle

Luc Bertrand

Est également présente: Mme. Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

26-05-65 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Danny Delisle, il est résolu, avec l'ajout du point 10.4 « Mise à jour des embauches pour le camp de jour 2026 » que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. SUIVI DE LA DERNIÈRE SÉANCE DU CONSEIL

4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux questions des citoyens.

5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

26-05-66 5.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 avril 2026

Sur proposition de madame Anne-Sophie Paquet, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 13 avril 2026, tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. SERVICE DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

26-05-67

6.1. Autorisation de signature d'une entente avec l'Association des Fêtes Gourmandes de Neuville

Ayant un lien familial avec un membre du conseil d'administration de l'Association des fêtes gourmandes (madame Lauriane Nadeau) et un lien d'affaires avec cette même association (madame Anne-Sophie Paquet), ces dernières se retirent pour les délibérations du conseil.

CONSIDÉRANT QUE l'Association des Fêtes gourmandes de Neuville a fait une demande d'aide financière et technique, à la Ville de Neuville, pour la tenue des Fêtes gourmandes de Neuville qui auront lieu du 20 au 23 août 2026;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville désire supporter les Fêtes gourmandes de Neuville dans la réalisation de l'édition 2026 par une aide technique et financière ainsi que le prêt de terrains, de locaux et d'équipements durant la préparation et pendant l'évènement;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC DELISLE ET RÉSOLU :

QUE ce conseil autorise monsieur Simon Sheehy, maire, et madame Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière, ou en son absence ou incapacité, monsieur Réjean Tremblay, directeur des finances et trésorier, à signer pour et au nom de la Ville de Neuville une entente avec l'Association des Fêtes gourmandes de Neuville pour la tenue de l'évènement qui aura lieu du 20 au 23 août 2026;

QUE ce conseil autorise le trésorier à procéder au paiement de l'aide financière accordée selon les modalités inscrites à l'entente, à partir du poste budgétaire « GL 02 11000 996 »

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'Association des Fêtes gourmandes de Neuville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-05-68

6.2. Autorisation de signature pour l'Entente de gestion programme du supplément au loyer du Québec pour une période de cinq (5) ans

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville doit renouveler l'entente de gestion du Programme de supplément au loyer du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du projet d'entente et en est satisfait ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME GENEVIÈVE DELISLE ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la Ville de Neuville renouvelle l'entente avec la société d'habitation du Québec (SHQ) pour la gestion du programme supplément au loyer du Québec en confirmant sa participation financière ainsi que son accord sur la gestion par l'office municipal d'habitation du grand portneuf (OMHGP) ;

QUE monsieur Simon Sheehy, maire et madame Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la ville de Neuville, l'entente de gestion programme de supplément au loyer avec la société d'habitation du Québec ;

QU'UNE copie de la présente résolution soit transmise à l'OMHGP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-05-69

6.3. Contribution au relais pour la vie de la Société canadienne du cancer

CONSIDÉRANT QUE la ville de Neuville est sensible à la cause de la Société canadienne du cancer et souhaite s'impliquer activement dans l'activité de financement du Relais pour la vie, qui se tiendra le 13 juin 2026 à Donnacona ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Neuville désire prendre part à cet événement par la participation d'élus ainsi que de représentants de son administration ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte d'apporter une contribution financière à la Société canadienne du cancer afin de soutenir la poursuite de sa mission visant à améliorer la qualité de vie des personnes touchées par le cancer ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC BERTRAND ET RÉSOLU :

QUE le conseil verse à la Société canadienne du cancer un montant de 300 dollars (300 \$) à l'occasion de l'évènement qui aura lieu le 13 juin 2026 ;

QUE les dépenses liées à ce projet soient imputées au grand livre « 02 13000 339 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun point

8. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

26-05-70

8.1. Autorisation d'octroi mandat de surveillance - Réfection du poste de pompage - rue du Cap

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réfection de la station de pompage de la rue du Cap ont été octroyés à la firme Rochette Excavation Inc. (résolution 26-04-50) ;

CONSIDÉRANT QUE la firme AtkinsRéalisis a été mandatée pour la confection des plans et devis de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE la firme AtkinsRéalisis possède l'expertise nécessaire pour s'acquitter du mandat de surveillance de ce projet ;

CONSIDÉRANT QUE l'offre présentée par cette firme pour ce mandat s'élève à quatre-vingt-deux mille cinq cents dollars (82 500\$), taxes applicables en sus ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME GENEVIÈVE DELISLE ET RÉSOLU :

QUE le conseil approuve la recommandation du service des travaux publics d'octroyer à la firme AtkinsRéalisis le mandat de surveillance pour le projet de réfection du poste de pompage de la rue du Cap, au montant de quatre-vingt-deux mille cinq cents dollars (82 500\$), taxes applicables en sus ;

QUE le conseil autorise madame Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière, ainsi que monsieur Alain Cajolet, directeur des travaux publics, à signer tout document afférent ainsi que toute facturation liée à la présente offre de services ;

QUE les livrables attendus soient réalisés au printemps 2026 et que le projet soit effectif en novembre de la même année ;

QUE les dépenses liées à ce projet soient imputées au grand livre « 23-040-13-721 – TECQ6 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-05-71

8.2. Désignation d'un élu sur le comité de gestion des actifs

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics élabore actuellement le plan de gestion des actifs en eau potable, pour les bâtiments ainsi que pour les routes ;

CONSIDÉRANT QUE la firme Aqua-Data a été mandatée pour la rédaction du plan de gestion des actifs **en eau**;

CONSIDÉRANT QUE la firme Gestion Vincent Wilson a été mandatée pour la rédaction du plan de gestion des actifs **en bâtiments**;

CONSIDÉRANT QUE la stratégie de gestion des actifs de la ville, prévoit la mise en place d'un comité de suivis et de recommandations composé d'un élu, de la directrice générale, du directeur des finances, du contremaître des travaux publics ainsi que du directeur des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC DELISLE ET RÉSOLU :

QUE le conseil désigne M. Luc Bertrand à siéger au comité comme stipulé dans la stratégie en gestion des actifs de la Ville de Neuville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun point

10. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

26-05-72

10.1. Autorisation relative à l'utilisation de locaux et d'équipements à l'organisme Accès Travail Portneuf

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Accès Travail Portneuf désire organiser un événement, pour les travailleurs temporaires du Mexique et du Guatemala, dans le but de leur permettre de souligner, entre autres, leur fête nationale de l'indépendance le dimanche 30 août prochain, sur le territoire Neuvilleois ;

CONSIDÉRANT QUE l'événement rejoint en partie des travailleurs de Neuville et que l'organisme demande l'accès et la gracieuseté d'un site, la salle des loisirs et le préau, et l'équipement nécessaire à l'événement soit des chaises, des tables, deux tentes ainsi des supports à drapeau ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LAURIANE NADEAU ET RÉSOLU :

QUE le conseil autorise Mme. Sabrina Fiset, directrice des loisirs et de la culture, ou en son absence ou incapacité Mme. Marie-Krystine Beauregard, directrice générale, à confirmer pour et au nom de la Ville de Neuville l'utilisation du site demandé, pour l'événement du 30 août 2026, ainsi que de l'équipement requis et ce, sans frais.

QUE cette utilisation soit conditionnelle à la disponibilité du site et des équipements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-05-73

10.2. Mise à jour du mandat du comité loisirs, culture et vie communautaire

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a adopté le mandat du comité consultatif en loisirs, culture et vie communautaire en février 2024, par la résolution 24-02-33 ;

CONSIDÉRANT QUE les besoins du conseil municipal face à ce comité ont changé et qu'il se veut nécessaire de faire une mise à jour du mandat en ce sens ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance de la mise à jour du mandat du comité et que celui-ci le juge satisfaisant ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANNY DELISLE ET RÉSOLU :

QUE le comité soit dorénavant composé de neuf membres, soit de deux conseillers, quatre citoyens de la Ville de Neuville et de trois représentants des organismes accrédités ;

QUE le conseil municipal juge important que le mandat soit mis à jour afin que celui-ci reflète les besoins réels de la ville ;

QU'UN appel à candidature soit lancé dans les meilleurs délais pour le recrutement de nouveaux membres et de réaffirmation de l'intérêt par les membres existants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26-05-74

10.3. Mise à jour de la Politique de location de salles

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Neuville a adopté une politique de location de salles en 2007 et a procédé à des mises à jour en 2015, 2016-2017, 2019 et 2020 et 2024 ;

CONSIDÉRANT QU'UN nouveau local est disponible à la population, aux organismes et aux commerces ;

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite que ces locaux municipaux soient mis en valeur et utilisés par la tenue d'activités de loisirs, culturels, corporatives, personnelles ou commercial ;

CONSIDÉRANT QU’IL y a lieu de revoir les tarifs afin de rendre plus accessibles les locaux municipaux et de clarifier les modalités de location ;

CONSIDÉRANT QUE la politique de location de salle a été présentée au conseil municipal et que ce dernier s’estime satisfait des modalités et des tarifs proposés ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LAURIANE NADEAU ET RÉSOLU:

QUE le conseil adopte les modifications proposées à la Politique de location de salles et que celle-ci entre en vigueur à partir du 5 mai 2026.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

26-05-75

10.4. Mise à jour des embauches pour le camp de jour 2026

CONSIDÉRANT QUE le conseil a autorisé l’embauche d’animateurs, d’apprentis et d’aide-animateurs ainsi que de coordonnateurs, par la résolution 26-04-56, en avril dernier ;

CONSIDÉRANT QUE deux personnes sélectionnées lors du processus d’entrevue mené à l’hiver 2026 ont confirmé leur disponibilité afin de se joindre à l’équipe d’animation du camp de jour de la Ville ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LUC DELISLE ET RÉSOLU:

QUE le conseil autorise l’embauche de :

- Maeva Castonguay, à titre d’animatrice et ;
- Arthur Gagné-Harton, à titre d’apprenti

QUE ces nouveaux employés suivent également les formations obligatoires suivantes : premiers soins, formation maison et formation axée sur l’intervention pour lesquelles les dates leurs seront transmises ;

QUE les salaires soient versés selon les conditions d’emploi établies ;

QUE le conseil autorise le Service des loisirs et de la culture à procéder à d’autres embauches si requises, selon les besoins correspondant aux inscriptions reçues ;

QUE le conseil leur souhaite la bienvenue au camp de jour 2026 au sein de la Ville de Neuville.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

11. **SERVICE DES FINANCES**

26-05-76

11.1. Dépôt des comptes du mois d’avril 2026

Les membres du conseil prennent connaissance de la liste des comptes à payer du mois d’avril 2026, au montant total de 216 419.02\$, et sur proposition dûment appuyée de monsieur Luc Bertrand, ils l’approuvent.

TOTAL - Investissement	39 164.01\$
TOTAL – Cour municipal	1 478.46\$
TOTAL – Administration	66 142.64\$
TOTAL - Sécurité incendie et civile	7 845.61\$
TOTAL - Voirie municipale	29 136.55\$
TOTAL – Enlèvement de la neige	2 118.38\$
TOTAL – Transport en commun (MRC)	6 108.67\$
TOTAL – Approvisionnement / Distribution de l’eau	4 877.14\$
TOTAL – Réseau d’égout	502.60\$
TOTAL – Aménagement, urbanisme et MRC	31 203.34\$
TOTAL - Centre communautaires	18 765.04\$
TOTAL – Soccer	3 607.02\$
TOTAL – Piste de ski de fond	219.81\$
TOTAL – Bibliothèque et MRC	5 249.75\$
GRAND TOTAL	216 419.02\$

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée, Marie-Krystine Beauregard, directrice générale et greffière de la Ville de Neuville, certifie la disponibilité des crédits pour payer les dépenses au montant total de 216 419.02\$. En foi de quoi, je signe ce certificat, ce 5^e jour du mois de mai de l’an 2026.

Marie-Krystine Beauregard

12. GREFFE

26-05-77

12.1. Adoption du règlement 131 sur l’entretien et l’occupation des bâtiments

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi numéro 69, intitulé *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d’autres dispositions législatives*, sanctionné par le gouvernement provincial en 2021 qui visait à conférer des pouvoirs et des obligations aux municipalités pour favoriser la protection des immeubles patrimoniaux ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi a notamment eu pour effet de modifier les pouvoirs habilitants des municipalités concernant l’adoption d’un règlement régissant l’occupation et l’entretien des bâtiments se trouvant aux articles 145.41 et 145.41.7 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (LRQ, chapitre A-19.1) ;

CONSIDÉRANT QUE celui-ci prévoit l’obligation pour toutes les municipalités locales d’adopter un règlement relatif à l’entretien et à l’occupation des bâtiments avant le 1^{er} avril 2026 et de maintenir en vigueur un tel règlement sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit minimalement s’appliquer aux immeubles inscrits dans l’inventaire des bâtiments patrimoniaux adopté par la Municipalité régionale de comté ainsi qu’aux immeubles cités ou situés dans un site patrimonial cité en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q., c. P-9.002) ;

CONSIDÉRANT QU’il doit contenir des mesures visant à empêcher le dépérissement de ces bâtiments, à les protéger contre les intempéries et à assurer l’intégrité de leur structure ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l’article 145.41 de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil de la Ville de Neuville adopte un règlement relatif à l’entretien et à l’occupation des bâtiments ;

CONSIDÉRANT QU’UN avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 2 mars 2026, par madame Geneviève Delisle, conseillère au siège numéro 5 ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement ne contient aucune disposition pouvant faire l’objet d’une demande des personnes intéressées, afin qu’il soit soumis à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté le projet de règlement numéro 131 relatif à l’entretien et à l’occupation des bâtiments, le 13 avril 2026, par la résolution 26-04-62 ;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au Règlement 112 constituant la politique de participation publique en matière d’urbanisme de la Ville de Neuville, une assemblée publique de consultation s’est tenue, le 4 mai à 19h ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME ANNE-SOPHIE PAQUET ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 131 sur l’entretien et l’occupation des bâtiments ;

QUE le règlement ainsi que la présente résolution soient transmis à la MRC de Portneuf pour l’approbation de ce dernier par le conseil de la MRC.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

26-05-78

12.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement no 117.8 sur la taxation et la tarification 2026

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame Anne-Sophie Paquet, conseillère au siège numéro 3, donne un avis de motion à l’effet qu’il sera présenté lors de cette séance, un projet de règlement sur la taxation et la tarification 2026.

Le conseil renonce à sa lecture complète, mais présente les modifications apportées à l’annexe E dudit règlement.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

13. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil municipal répondent aux questions des citoyens.

14. INTERVENTION DES CONSEILLERS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

26-05-79

Ayant épuisé les points à l’ordre du jour, sur proposition de monsieur Luc Bertrand, le président lève la séance à 20h13.

En signant le présent procès-verbal, monsieur Simon Sheehy, maire, reconnaît avoir signé l’ensemble des résolutions y figurant.

Simon Sheehy

Maire

Marie-Krystine Beauregard

Directrice générale et greffière